FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ANTIROCK PRIMER

Available in English

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		ADHÉSIF **Classe 3** **UN1133** **G.E. : II**

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Apprêt utilisé sur des surfaces de bois, de métal ou de béton pour améliorer l'adhérence des membranes d'étanchéité soudables.

Fabricant :
Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Distributeurs :

Soprema Inc.
44955, Yale Road West
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
CANADA
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
310, Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
12251, Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39507
ÉTATS-UNIS
Tél. : 228 701-1900

En cas d'urgence :
SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492 **CANUTEC (Canada) (24h) : 613 996-6666** **CHEMTREC (É.-U.) (24h) : 1 800 424-9300**

SECTION II : IDENTIFICATION DE DANGERS

DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires ou provoquer de la somnolence ou des vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central (SNC) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants. Utiliser uniquement des outils antiétincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Garder au frais. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Toluène	108-88-3	15-40	20 ppm	Non établie
Asphalte oxydé	64742-93-4	15-40	0,5 mg/m³	Non établie
Asphalte	8052-42-4	10-30	0,5 mg/m³	Non établie
Acétone	67-64-1	5-10	250 ppm	500 ppm

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

CONTACT AVEC LA PEAU

Toluène : Selon des études effectuées sur des animaux, le toluène est un irritant modéré pour la peau. Le contact prolongé peut causer une dermatite (peau rouge et sèche). Le toluène liquide est absorbé lentement par la peau. Toutefois, des effets nocifs ne sont pas attendus par cette source d'exposition. En dépit de l'utilisation très répandue du toluène, il n'y a aucun rapport sur la sensibilisation de la peau. (1)

Asphalte : L'asphalte peut causer de l'irritation à la peau. (2)

Acétone : D'après l'information recueillie chez les animaux et l'information limitée chez l'humain, l'acétone est soit non irritant ou soit un irritant très léger. Le risque de ressentir des effets sur la santé à la suite de l'absorption d'acétone à travers la peau intacte est très faible. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Toluène : Selon des études effectuées sur des animaux, le toluène est un irritant léger pour les yeux. Une très courte exposition à la vapeur (de 3 à 5 minutes) à une concentration de 300 ppm cause une légère irritation aux yeux. En outre, de longues expositions (de 6 à 7 heures) à des concentrations au-dessus de 100 ppm causent une légère irritation. Des changements de la vision (par exemple, une acuité réduite et une vision des couleurs supprimée) à la suite d'une exposition à des solvants mélangés ont été documentés. Il n'est pas possible d'attribuer directement ces effets au toluène. (1)

Asphalte : L'asphalte peut causer de l'irritation aux yeux. (2)

Acétone : D'après l'information recueillie chez les animaux et l'information limitée chez l'humain, l'acétone est un irritant grave. (1)

INHALATION

Toluène : Le principal effet de l'inhalation de vapeurs de toluène est sur le SNC. Les symptômes sont liés à la concentration de l'exposition. À environ 50 ppm, une légère somnolence et des maux de tête ont été rapportés. Une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires s'est produite entre 50 et 100 ppm. Des concentrations d'environ 100 ppm ont causé de la fatigue et des vertiges. À plus de 200 ppm, les symptômes sont similaires à un état d'ébriété, soit des engourdissements et des nausées. À plus de 500 ppm, il y a une confusion mentale et une incoordination. À des concentrations plus élevées (évaluées à 10 000 ppm), une plus grande dépression du SNC peut mener à une perte de connaissance et au décès. Les plus graves effets de l'exposition sont survenus lorsque la vapeur s'est accumulée dans des espaces restreints. (1)

Asphalte : L'exposition à l'asphalte n'est pas prévue par cette voie.

Acétone : Lors d'une étude, des volontaires exposés à des concentrations allant jusqu'à 500 ppm n'ont signalé aucun effet nocif. Dans d'autres études, on a rapporté des cas de légère irritation du nez et de la gorge est signalée à des concentrations variant de 300-500 ppm. L'exposition à une concentration de 250 ppm pendant 4 heures a causé de légers effets sur la performance de tests comportementaux (test de discrimination auditive et test de l'humeur). Au fur et à mesure que les concentrations s'approchent de 1 000 ppm, une irritation notable survient et certaines personnes

signalent des maux de tête, des vertiges et de la fatigue. L'inhalation de concentrations supérieures à 2 000 ppm peut provoquer des étourdissements, une sensation d'ivresse, de la somnolence, des nausées et des vomissements. L'exposition à une concentration extrêmement élevée (plus de 10 000 ppm) peut provoquer une perte de conscience. Une irritation intolérable au nez et à la gorge peut survenir à ces concentrations. Des concentrations encore plus élevées peuvent causer un effondrement, le coma et le décès. (1)

INGESTION
Toluène : Le toluène est facilement absorbé par ingestion produisant une dépression du SNC. Les symptômes seront semblables à ceux décrits pour l'inhalation. Le toluène peut être aspiré, ce qui consiste en l'inhalation d'un produit chimique dans les poumons, durant l'ingestion ou le vomissement. Une irritation grave aux poumons, dommages aux tissus pulmonaires et le décès peuvent en résulter. L'ingestion n'est pas une source typique d'exposition au travail. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : L'ingestion n'est pas une voie typique de l'exposition au travail. Plusieurs études ne signalent aucun effet sinon des effets mineurs (légère somnolence) chez des personnes ayant ingéré jusqu'à 20 grammes d'acétone par jour pendant plusieurs jours. L'information sur la toxicité chez des animaux suggère que l'acétone n'est pas très toxique suite à l'ingestion. Si l'acétone est aspirée (c'est-à-dire respirée dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement), elle peut causer des lésions graves, voire létales. L'information recueillie chez les animaux suggère que l'acétone serait difficilement aspirée, car elle s'évapore très rapidement. Vu ses propriétés physiques, l'acétone peut être aspirée dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CONTACT AVEC LA PEAU
Acétone : Le contact prolongé ou répété peut causer le dégraissage de la peau et produire une dermatite (sécheresse, irritation, rougeur et fissure). (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU
Acétone : L'acétone n'est pas un sensibilisant pour la peau. (1)

CŒUR/VAISSEAUX SANGUINS
Acétone : On n'a observé aucune différence statistiquement significative dans la mortalité du système circulatoire ou de maladie cardiaque chez 948 employés exposés jusqu'à 1 070 ppm d'acétone pendant plus de 23 ans lorsque comparés à la population générale des États-Unis. (1)

SANG/SYSTÈME DE FORMATION DU SANG
Acétone : On n'a trouvé aucun changement significatif dans la composition ou la chimie du sang chez 60 travailleurs qui ont travaillé au-moins 5 ans dans une industrie manufacturière de fibre d'acétate (expositions de 550 à 1 050 ppm). (1)

SYSTÈME NERVEUX
Acétone : Aucune conclusion ne peut être tirée d'après l'information sur l'humain. Des études sur des animaux n'ont montré aucun effet neurotoxique de l'acétone. (1)

CANCÉROGÉNICITÉ
Toluène : Le toluène n'est pas considéré comme cancérigène. Il y a eu plusieurs études sur des humains qui ont examiné la relation possible entre l'exposition au toluène et le cancer. Dans aucune étude, la plupart des cancers n'étaient pas significativement associés à l'exposition au toluène. La mortalité due au cancer de l'estomac, le taux de cancer des poumons et les cancers colorectaux ont été élevés dans quelques études, mais pas d'autres. Considérant les nombreuses expositions dans la plupart des études et les inconstances dans les conclusions, il n'est pas possible de conclure que l'exposition au toluène est associée au cancer chez l'humain. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu qu'il y a évidence insuffisante pour la cancérogénicité du toluène chez l'humain. Le CIRC a conclu que ce produit chimique ne peut être classé comme cancérigène chez l'humain (Groupe 3). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) a désigné ce produit chimique non classable comme un cancérigène chez l'humain (A4). Le Programme national sur la toxicologie (NTP) aux États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

Asphalte oxydé : Dans sa monographie (Volume 103) de 2013, le CIRC a conduit une revue documentaire sur la cancérogénicité potentielle du bitume (le terme européen pour décrire l'asphalte). Une de ses conclusions fut que « l'exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions lors des travaux de toiture » sont classées dans le groupe 2A du CIRC, « probablement cancérigène pour l'humain ». Cependant, en raison de la nature de ce produit, une exposition à ces composés est peu probable dans des conditions normales d'utilisation.

Acétone : L'acétone n'est pas connu comme un cancérigène. Le CIRC n'a pas évalué la cancérogénicité de ce produit. ACGIH n'a pas classé ce produit comme un cancérigène pour l'humain (A4). Note : L'ACGIH a publié un Avis de changement visant à enlever la désignation A4 (ne peut être classé comme un cancérigène chez l'humain). Le NTP des États-Unis n'a pas listé ce produit dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

TÉRATOGÉNICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ
Toluène : Le toluène représente un risque de toxicité sur le développement, basé sur l'information obtenue d'études sur des animaux. La fœtotoxicité (poids fœtal réduit), les effets sur le comportement (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et la perte de l'ouïe (chez les mâles) ont été observés chez la progéniture de rats exposés par inhalation à 1 200 ou 1 800 ppm de toluène. Ces effets ont été observés en l'absence de toxicité maternelle. Une revue détaillée du toluène et son potentiel à causer tératogénicité / embryotoxicité dans des situations au travail a été publiée. Cette revue conclut que bien que plusieurs études au travail ont évalué l'exposition générale au solvant et des conséquences sur la grossesse, peu d'études ont examiné spécifiquement l'exposition au toluène. La plupart de ces études ont impliqué l'exposition aux solvants en général ou à certaines classes de solvants, avec l'exposition au toluène adressée comme une co-exposition ou identifiée comme une exposition commune dans un sous-groupe. Des résultats de rapport incluaient l'avortement spontané (fausse couche) et la tératogénicité (malformations congénitales). (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur le développement. D'après l'information limitée chez l'humain, aucune conclusion ne peut être tirée. Dans des études sur des animaux, l'inhalation d'acétone a causé la fœtotoxicité chez des rats et des souris et l'embryotoxicité chez des souris, mais seulement à des concentrations qui ont aussi causé la toxicité maternelle. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION
Toluène : Aucune conclusion ne peut être tirée basée sur l'information disponible chez l'humain. Les effets sur la reproduction n'ont pas été observés dans les études chez les animaux. Une revue sur le toluène et son potentiel de causer la toxicité sur la reproduction chez les travailleurs a été publiée. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur la reproduction. Aucune conclusion ne peut être tirée de l'information limitée disponible chez les humains. Dans une étude orale chez des rats, on a observé des effets sur les spermatozoïdes à une dose qui a causé une autre toxicité significative. (1)

MUTAGÉNICITÉ
Toluène : Les résultats des études disponibles chez l'humain ne sont pas concluants. Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des études chez l'humain, mais aucune étude n'a été menée avec l'exposition au toluène seulement, ou avec un contrôle adéquat des autres facteurs. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : L'acétone n'est pas connue comme un mutagène. Aucune information sur l'humain n'a été localisée. Il n'y a aucune étude confirmée qui montre la mutagénicité chez des animaux vivants. (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Toluène : L'exposition à d'autres solvants tels que benzène, xylène et éthanol (alcool) ralentit le taux d'élimination du toluène dans le corps, augmentant ainsi la toxicité du toluène. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : Un effet majeur de l'acétone est son augmentation de la toxicité de plusieurs autres produits chimiques. Plusieurs situations professionnelles qui impliquent l'exposition à l'acétone impliquent aussi l'exposition à d'autres produits chimiques potentiellement nocifs. Cependant, on n'a localisé aucune information chez l'humain sur des effets synergiques. (1)

ACCUMULATION POTENTIELLE

Toluène : Le toluène est facilement absorbé par inhalation ou ingestion et a tendance à se déposer plus sur des tissus graisseux ou qui ont une riche alimentation en sang (par exemple : cerveau, foie, reins, gras). Le toluène est métabolisé dans le foie et sécrété par les reins dans l'urine. Il peut aussi être expiré inchangé. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : L'acétone ne s'accumule pas. C'est un sous-produit normal du métabolisme des mammifères et se retrouve dans presque tous les organes et les tissus ainsi que dans le sang. L'acétone peut pénétrer dans l'organisme par inhalation, ingestion ou contact cutané. Elle est métabolisée par au-moins deux voies en composés qui sont utilisés par l'organisme à la fabrication de glucose et d'autres produits de métabolisme intermédiaire, avec la production de dioxyde de carbone. L'acétone est excrétée soit telle quelle, soit après métabolisme sous forme de dioxyde de carbone principalement. (1)

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation de la peau se produit : Obtenir des conseils médicaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

INHALATION

Évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Appeler un centre antipoison en cas de malaise.

INGESTION

Contacter immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Liquide inflammable, Classe 1B (NFPA)

EXPLOSIBILITÉ : Sensibilité aux chocs : Non
Sensibilité aux décharges électrostatiques : Peut accumuler l'électricité statique lors du transvasement.

POINT D'ÉCLAIR : 20°C (acétone)

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : 465°C (toluène)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
2,5 – 12,8 (acétone)

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut exploser ou s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées ou des gaz toxiques et/ou irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants : CO, CO_2, aldéhydes, cétones, acroléine, composés halogénés.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO_2, sable. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace puisque le produit a un point d'éclair très bas.

SECTION VI : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Ne pas toucher au produit déversé ou marcher dedans. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces restreints. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Ce produit et ses vapeurs sont très inflammables et toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la brume, les vapeurs et les poussières. Bien se laver les mains après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides. L'utilisation de ce produit dans les endroits confinés représente un risque pour la santé et un risque d'incendie.

ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants en polyalcool de vinyle (PVA) ou en viton.
RESPIRATOIRE : Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.
YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.
AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.
CONTRÔLE DES VAPEURS : Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide
ODEUR ET APPARENCE : Liquide noir à forte odeur de solvant
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : 3,1
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) : 2,24 (toluène)
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) : Non disponible
POINT DE CONGÉLATION : Non disponible
DENSITÉ (H_2O = 1) : 0,952 kg / L
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) : Insoluble
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) : 340 g/L
VISCOSITÉ : <500 centipoises (Visco Brookfield, 25°C)

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la chaleur excessive.
INCOMPATIBILITÉ : Agents oxydants et réducteurs puissants, acides, bases, composés halogénés.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Lors d'un incendie, des gaz irritants et toxiques, tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et autres composés toxiques et irritants tels que formaldéhyde, méthanol, acide acétique, peroxyde d'hydrogène, méthane et oxyde d'éthylène peuvent se former, dépendant des conditions d'incendie.
POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Non.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toluène : (1)
CL_{50} (inhalation, rat) : 7 350 ppm (exposition de 4 heures)
DL_{50} (oral, rat) : 2 600 – 7 500 mg/kg
DL_{50} (peau, lapin) : 12 225 mg/kg

Asphalte : Non disponible

Acétone : (1)
CL_{50} (rat mâle) : 30 000 ppm (exposition de 4 heures)
DL_{50} (oral, rat femelle) : 5 800 mg/kg
DL_{50} (cutané, lapin) : > 15 800 mg/kg

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION
Toluène : Le principal effet du toluène est sur le SNC. Des études chez les rats ont démontré qu'une concentration jusqu'à approximativement 1 000 ppm a causé de la stimulation et une hausse de l'activité. À approximativement 2 000 ppm, il y a dépression du SNC avec fatigue, incoordination et inconscience. Le décès à de plus fortes concentrations provient de la défaillance respiratoire. Des études chez des animaux ont indiqué que le toluène n'est pas directement toxique pour le système cardiovasculaire. Le rétablissement est rapide suite à la cessation d'exposition. Des études n'indiquent aucun dommage permanent sur les systèmes du corps. Des études chez des rats ont démontré la perte de l'ouïe à de hautes fréquences suivant l'exposition au toluène par inhalation (seuil de concentration entre 700 et 1 000 ppm) et oralement (620 mg/kg/jour pendant 4 semaines). Cet effet a aussi été observé chez une lignée de souris qui avait une prédisposition génétique à la perte de l'ouïe. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : Plusieurs études ont évalué les effets de l'acétone sur le SNC. Le degré de dépression du SNC dépend de la concentration d'acétone et de la durée de l'exposition. On a observé de la somnolence, de l'incoordination, la perte des réflexes, la perte de conscience, la défaillance respiratoire et le décès. En général, des concentrations d'acétone dépassant 8 000 ppm sont requises pour produire des symptômes, peu importe la durée de l'exposition et les espèces testées. (1)

IRRITATION DES YEUX
Toluène : Le toluène est un irritant léger pour les yeux. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : L'acétone est un irritant grave. (1)

IRRITATION DE LA PEAU
Toluène : Le toluène est un irritant modéré pour la peau. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone: L'acétone n'est pas un irritant ou est un irritant très léger. (1)

INGESTION
Acétone : L'exposition orale à de grandes quantités d'acétone dans l'eau potable pendant 14 jours a produit une légère toxicité chez des rats et des souris. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

INHALATION
Toluène : L'inhalation quotidienne par des rats de concentrations de toluène sous 400 ppm pour jusqu'à 24 mois a eu comme conséquence aucune toxicité significative. L'évidence pour la neurotoxicité chronique du SNC est peu concluante. Les nombreuses études sur les rats et les souris ont montré une performance réduite sur quelques tests neurocomportementaux mais pas d'autres, pendant et après les expositions par inhalation de toluène (habituellement plus élevées que 500 ppm). (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : On a observé aucun effet nocif significatif chez des rats exposés par inhalation à 19 000 ppm (3 heures/jour, 5 jours/semaine) pendant 8 semaines. (1)

INGESTION
Toluène : Aucune toxicité significative n'a été observée après l'administration orale jusqu'à 590 mg/kg à des rats femelles jusqu'à une durée de

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : On a observé de légers effets nocifs chez des rats et des souris exposés à des doses orales élevées pendant 13 semaines. (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU
Acétone : L'acétone n'est pas un sensibilisant de la peau.

CANCÉROGÉNICITÉ
Toluène : Le CIRC a conclu qu'il n'y avait aucune évidence suffisante pour la cancérogénicité du toluène chez les animaux expérimentaux. Le toluène n'était pas cancérigène chez les souris et les rats exposés par inhalation jusqu'à 1200 ppm pendant 24 mois. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : L'acétone n'est pas connue comme un cancérigène. (1)

TÉRATOGÉNICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ
Toluène : Le toluène cause des effets sur le développement des animaux, basés sur la fœtotoxicité (poids fœtal réduit), les effets comportementaux (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et la perte de l'ouïe (chez les mâles) observés dans la progéniture des rats exposés par inhalation à 1 200 ou 1 800 ppm de toluène. On a observé ces effets en l'absence de toxicité maternelle. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : L'information disponible n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur le développement. L'inhalation d'acétone a causé la fœtotoxicité chez des rats et des souris et l'embryotoxicité chez des souris, mais seulement à des concentrations qui ont aussi causé la toxicité maternelle. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION
Toluène : On n'a observé aucun effet nuisible sur la reproduction dans plusieurs études sur des rats et des souris, même à des expositions maternellement toxiques. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : L'information disponible n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur la reproduction. On a observé des effets sur les spermatozoïdes chez des rats exposés oralement à une dose qui a causé une autre toxicité significative. (1)

MUTAGÉNICITÉ
Toluène : Il n'y a aucune information suffisante disponible pour conclure que le toluène est mutagénique. (1)

Asphalte : Aucune information disponible.

Acétone : L'acétone n'est pas connue comme mutagène. Il n'y a aucune étude confirmée qui montre de la mutagénicité chez des animaux vivants. Des résultats négatifs ont été obtenus dans la plupart des études avec des cellules mammaliennes cultivées et des bactéries. (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES
Acétone : L'acétone a augmenté la toxicité sur le foie et/ou les reins de plusieurs produits chimiques incluant le tétrachlorure de carbone, le chloroforme, le trichloroéthylène, le bromodichlorométhane, le dibromochlorométhane, la N-nitrosodiméthylamine et le 1,1,2-trichloroéthane. Elle augmente aussi la toxicité sur les poumons du styrène, la létalité de l'acétonitrile et la neurotoxicité de la 2,5-hexanédione chez des animaux de laboratoire. (1)

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX
Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT
Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou d'états) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter les déchets avec les ordures normales ou dans les égouts.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

CLASSIFICATION (TMD - DOT) : Classe 3
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT : UN 1133
APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Adhésif
GROUPE D'EMBALLAGE : II
LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES.

Classification basée sur la Section V du présent document.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).
TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).
Prop. 65 : Ce produit contient des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ASTM :	American Society for Testing and Materials (États-Unis)
CAS :	Chemical Abstract Services
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
DL_{50}/CL_{50} :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT :	Department of Transportation (États-Unis)
EPA :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
NIOSH :	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SGH :	Système Général Harmonisé
TMD :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Références :

(1) CHEMINFO (2015) Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton (Ontario) Canada
(2) Fiche de données de sécurité du fournisseur

Numéro de la FDS : **CA U DRU SS FS 013**
Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : **www.soprema.ca**

Justification de la mise à jour :
- Format SGH.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.